

C.C.A.S.
Centre communal d'action sociale



Publié sur le site internet de la commune le : 28 mars 2023

MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

N° CCASD2023_05

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 14 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 8

Votants : 0

Quorum atteint

Secrétaire de séance :

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie	x	
BOUACHRAOUI Saïda	x	
ROGAZY Fabienne	x	
GLIÈRE Marie-Christine	x	
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel et AVOGADRO Noël	x x	

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS – EXERCICE 2023

Monsieur le président expose aux membres du C.C.A.S. les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2023 :

Associations	Subventions versées 2022	Propositions 2023
Associations à vocation sociale		
ADMR	1 600,00 €	1 600,00 €
AFSEP	200,00 €	100,00 €
ALMA 74	- €	200,00 €
APRETO	- €	200,00 €
LOCOMOTIVE	200,00 €	200,00 €
ALLER PLUS HAUT	300,00 €	200,00 €
Association EPAH	- €	- €
FOL74 UFOVAL	100,00 €	100,00 €
France ALZHEIMER	200,00 €	200,00 €
HANDI SPORT BONNEVILLE	150,00 €	200,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR 74	200,00 €	200,00 €
ARVE REFUGIES	150,00 €	150,00 €
AFM TELETHON	200,00 €	200,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	- €	200,00 €
COMITE FEMININ (octobre rose)	500,00 €	500,00 €
ESPACE FEMMES	200,00 €	200,00 €
AFTC Haute-Savoie	100,00 €	100,00 €
La Ligue contre le Cancer	- €	200,00 €
Association L'École à l'Hôpital	- €	200,00 €
GIS France	100,00 €	100,00 €
SEPAS Impossible	- €	100,00 €
TOTAL		5 150,00 €

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions de l'exercice 2023 telles que proposées et présentées dans l'exposé ci-avant pour un montant total de 5 150,00 € ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2023.

La secrétaire,



Christine RUBIN-DELANCHY

Le Président,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.